



Examen des architectes du Canada
Examination for Architects in Canada

Communiqué

L'examen des architectes du Canada (ExAC), dont le développement s'est échelonné sur une période de trois ans, a été lancé avec succès en 2008. Nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce travail jusqu'à maintenant.

Dans le cadre de son mandat, le Comité de l'ExAC avait examiné attentivement les questions de logistique et de coûts liées au développement et au lancement d'un tel programme. Toutefois, il s'est avéré que les frais d'inscription n'ont pas suffi à couvrir les coûts de développement initiaux et les coûts annuels relatifs à l'administration de l'examen.

Le Comité a donc décidé d'augmenter les frais d'inscription à l'ExAC en 2009, pour les porter de 150 \$ à 175 \$ par section. Cette mesure permettra de commencer à rembourser les coûts élevés de développement encourus de 2006 à 2008. Les candidats à l'ExAC peuvent s'attendre à une augmentation des frais d'environ 5 % par année au cours des prochaines années, jusqu'à ce que les trois ordres provinciaux qui ont initié le développement de l'examen aient récupéré leurs coûts et que l'ExAC soit devenu une activité sans but lucratif qui s'autofinance. Nous croyons que cette étape sera atteinte dans environ huit ans.

Plusieurs stagiaires ont dû payer les taxes (TPS, TVQ, TVH) sur leurs frais d'examen en 2008. Les autorités fiscales ont décidé qu'il n'était pas obligatoire de facturer les taxes fédérales et provinciales sur l'inscription à l'ExAC. La hausse de prix de cette année ne sera donc pas trop importante pour les candidats qui auraient dû payer ces taxes l'an dernier.

Nous remercions tous les stagiaires qui se sont présentés à l'ExAC 2008 pour leur appui, leur enthousiasme et les commentaires utiles qu'ils nous ont transmis à la suite de l'examen. Nous entendons consacrer tous les efforts nécessaires pour améliorer sans cesse l'ExAC.